



Un sursis de deux ans pour les communes qui ont perdu leur statut de ZRR

Fiche pratique publié le 10/11/2017, vu 842 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Les quelque 2.000 communes qui, victimes du nouveau système de classement, ont perdu leur statut de ZRR en juillet dernier vont le retrouver jusqu'au 31 décembre 2019.

Tout est parti d'un rapport présenté à l'Assemblée nationale en 2014, rapport qui soulignait notamment l'insuffisance des critères de classement pour refléter la fragilité des territoires ruraux.

De nouveaux critères ont donc été mis en place à partir de juillet 2017, la priorité étant accordée désormais à la densité de population et au revenu par habitant, ce qui a permis à quelque 3.600 nouvelles communes d'entrer dans le dispositif, mais aussi, dans le même temps, à 2.000 autres d'en être exclues sans ménagement.

Face à la protestation de nombreux élus locaux, le nouveau Gouvernement a donc donné son accord pour que ces communes retrouvent leur statut de ZRR à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 2019.

En outre, un nouveau rapport devra être remis au Gouvernement dans les 5 premiers mois de 2018 afin, cette fois-ci, « d'organiser de la meilleure des façons la sortie du dispositif des ZRR ».

Source : article 10 bis du projet de loi de finances pour 2018

[Entreprise nouvelle : comment être exonérée d'impôt ?](#)

Articles sur le même sujet :

- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#) NOUVEAU
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Remplir la déclaration de TVA CA12](#)
- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)

- [Le calcul de l'impôt sur les sociétés \(IS\)](#)
- [Quel est le taux de l'IS ?](#)
- [Comment bénéficier du taux réduit d'IS ?](#)
- [Impôt sur les sociétés : le report des déficits](#)
- [Déclaration de l'IS : quels formulaires ?](#)
- [Déclaration des BIC : quels formulaires faut-il remplir ?](#)
- [Comment payer l'impôt sur les sociétés ?](#)

- [Le paiement des acomptes trimestriels](#)
- [Le paiement du solde](#)
- [La contribution sociale sur l'IS](#)
- [La contribution exceptionnelle à l'IS](#)
- [De quelles exonérations d'impôt sur les bénéfices pouvez-vous bénéficier ?](#)
- [La réduction d'impôt pour les dons faits par les entreprises](#)